

*Cet appel est lancé à l'occasion de la Conférence Nationale Santé et Biodiversité qui se tiendra le 17 juin prochain à l'initiative de l'ASEF et de la Ligue Roc*

## L'appel pour la santé du vivant

« Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé »

Article 1, Charte de l'environnement annexée la Constitution en 2005.

Dans le respect de l'article 1 de la Charte de l'environnement, nous, citoyens, scientifiques, écologues, zoologues, médecins, pharmaciens, vétérinaires, chercheurs, militants associatifs, conscients des liens entre santé humaine et santé du vivant en général, convaincus de l'importance du lien entre pollutions des milieux naturels et détérioration de la situation sanitaire, persuadés que nous pouvons agir pour stopper cette détérioration et assurer une meilleure santé générale, nous demandons une mobilisation de l'ensemble de la société de la recherche aux collectivités territoriales en passant par le citoyen pour :

- **le développement de la recherche sur le lien santé-biodiversité**

L'objectif est de faire le lien entre santé humaine, santé animale et pollution des milieux naturels. Il est indispensable qu'une approche transdisciplinaire soit mise en place. Le Ministère de la Recherche, notamment en s'appuyant sur la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité, peut initier de grands changements en lançant des études épidémiologiques, en élaborant une cartographie des maladies (cancers, maladies respiratoires chroniques, allergies, paludisme), ou en développant une meilleure connaissance des effets des perturbateurs endocriniens .

- **le lancement de politiques nationales et locales prenant en compte le lien santé-biodiversité**

L'objectif est de limiter rapidement l'impact nuisible des produits chimiques sur la biodiversité. Des actions immédiates peuvent être décidées par les collectivités territoriales et les Ministères de la santé, de l'agriculture ou encore de l'Ecologie. Dans cette démarche, il est parfaitement envisageable que ces différentes instances prennent des mesures politiques afin d'appliquer la directive REACH à tous les médicaments, de diminuer l'utilisation des antibiotiques dans l'alimentation animale, et d'assurer une biosurveillance humaine et environnementale des perturbateurs endocriniens, d'accélérer le plan Ecophyto 2018 afin de limiter au plus vite l'utilisation des insecticides ou encore d'intégrer un volet santé-biodiversité au niveau des plans régionaux de santé-environnement

- **la mise en place de formations adaptées sur les liens santé-biodiversité**

L'objectif est de changer les comportements quotidiens des acteurs sur le terrain et de permettre des décisions pertinentes et adaptées, en particulier en cas de crises. Les collectivités territoriales, le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Education peuvent jouer un rôle dans la nécessaire formation sur le lien santé-biodiversité des médecins, des vétérinaires, des éleveurs, et plus généralement des décideurs (préfets, élus,...).

- **l'information des populations sur les liens santé-biodiversité**

L'objectif est enfin de changer les comportements de chacun de nous ! Les collectivités territoriales peuvent montrer l'exemple dans leurs propres actions locales (espaces verts sans pesticides, trame verte et bleue,...). Avec, le Ministère de l'Education, mais aussi et surtout les média, elles ont aussi un rôle de sensibilisation à jouer pour faire connaître de façon simple les interrelations entre les différentes formes de vivants. Il est également essentiel que cette thématique soit abordée dès le plus jeune âge dans les programmes scolaires.